



Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire
Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 octobre 2014
à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2014.

Le deux octobre deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-six septembre deux mille quatorze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK (arrivé à 22h10), Mme Christine ROBERT (arrivée à 21h), M. Claude MATHON, M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFEKO, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Abdelmalek BENSEDDIK	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
Mme Christine ROBERT	à	Mme Sylvie GUIGON
M. Maurice DESCAMPS	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENÉ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Christelle BENDADDA	à	M. David AIMÉ
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Maryse GINGUENÉ

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

2014.81 FINANCES : Budget de la commune – Affectation des résultats de l'exercice 2013.

2014.82 FINANCES : Décision modificative de la commune n°3 valant budget supplémentaire.

2014.83 FINANCES : Mise en vente aux enchères électroniques d'immobilisations reformées de la ville.

2014.84 FINANCES : Subvention 2014 à verser à l'association ASO Gymnastique volontaire.

2014.85 FINANCES : Suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux situés hors du périmètre du service d'enlèvement des ordures – Année 2015.

2014.86 ESPACES VERTS : Facturation des consommations eau des parcelles des jardins familiaux.

2014.87 AFFAIRES GENERALES : Décisions de M. le Maire.

2014.88 ETAT CIVIL – Cimetière – Actualisation du tarif des concessions temporaires et des causes cinéraires.

2014.89 SECURITE – Convention communale de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat 2014-2017.

2014.90 RESSOURCES HUMAINES : Créations / Suppressions d'emplois.

2014.91 RESSOURCES HUMAINES : Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de remplacement administratif au sein de la commune d'Osny.

2014.92 RESSOURCES HUMAINES : Suppression prime spéciale d'installation.

2014.93 URBANISME : Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER d'Ile-de-France.

2014.94 URBANISME : Avis de la commune d'Osny sur la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Cergy.

2014.95 URBANISME : Avis de la commune d'Osny sur la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Cergy.

2014.96 URBANISME : Modification de la délibération n°2014.41 relative à la définition des modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU auprès du public.

2014.97 ENVIRONNEMENT : Rapport annuel 2013 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

2014.98 ENVIRONNEMENT : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

2014.99 EMPLOI : Désignation du représentant élu et du représentant technique dans le cadre de convention triennale de 2014-2016 agir pour la valorisation par l'emploi et les compétences (A.V.E.C).

2014.100 ASSOCIATIF: Tarifs vie associative et animation locale – Marché de Noël.

2014.101 ACTIVITES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES – Création d'un tarif pour l'accueil du mercredi midi.

2014.102 PETITE ENFANCE : Convention d'objectifs et de financement « prestation de service unique » avec la CAF pour la crèche familiale Paul Roth, la crèche collective « A petit pas » et la halte-garderie « La Farandole ».

2014.103 PETITE ENFANCE : Modification du règlement de fonctionnement des structures petite enfance.

2014.104 POLITIQUE DE LA VILLE : Approbation d'une mission de préfiguration d'agrément du centre social – Quartier du Moulinard.

2014.105 URBANISME : Commission intercommunale des impôts directs – désignation des commissaires titulaires et suppléants.

2014.106 POLITIQUE DE LA VILLE : Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « Contrat local d'accompagnement scolaire » avec la CAF.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 2 octobre 2014**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 2 octobre 2014 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



M. le Maire : Mesdames, messieurs, bonsoir à tous, je déclare cette séance du conseil municipal du 2 octobre 2014 ouverte et je vais demander à M. Pinquet de faire l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel et nomme Mme GINGUENE secrétaire de séance.

M. le Maire : Avant de commencer les débats de ce soir je souhaiterais que l'on observe une minute de silence à la mémoire d'Hervé GOURDEL et contre la barbarie sous toutes ses formes, telle qu'elle se répand aujourd'hui dans certains endroits de notre planète.

Nous avons deux procès-verbaux à approuver, celui du 15 mai et celui du 26 juin 2014. Y a-t-il des remarques, des demandes de modifications, d'ajouts, de suppressions sur ces deux procès-verbaux ?
Je vous remercie pour l'approbation de ces deux procès-verbaux.

En préambule à l'ordre du jour, vous avez deux délibérations sur table que nous verrons à la fin de cette séance. Il s'agit d'une part d'une demande urgente de la CACP pour la désignation des représentants pour la commission interdépartementale des impôts, et d'autre part, d'une convention avec la CAF pour une demande de subvention au titre du contrat local d'accompagnement scolaire dont la demande nous est parvenue le 27 septembre dernier.

Il y aura deux questions orales de M. Roux auxquelles nous répondrons en fin de séance.

Je vais laisser la parole à notre adjointe chargée des affaires scolaires, qui va nous faire un point sur cette rentrée scolaire.

Mme Guigon : Avant tout, je tiens à féliciter le service éducation et les services techniques pour leur disponibilité, leur efficacité et leur réactivité afin que cette rentrée se déroule au mieux. Cela a été un vrai plaisir de travailler avec eux, c'était ma première rentrée aussi.

On ne peut aborder la rentrée scolaire sans parler tout d'abord des bâtiments et de tous les travaux d'investissement qui ont été réalisés durant l'été, soit par les services techniques soit par les entreprises : réfection d'une vingtaine de classes qui ont été repeintes, pose de parquet, remplacement de WC, mises aux normes Personnes à Mobilité Réduite, constructions de 3 abris maçonnés pour des poubelles ou des rangements, remplacement de 5 chaudières, pose d'un extracteur, et d'autres réparations, pour un coût global d'environ 350.000 € sur l'ensemble de nos 12 écoles.

En amont de la rentrée scolaire, une vérification des équipements a été réalisée conjointement par les services techniques et le service de l'éducation : plomberie et électricité, vitrages et portes, alarmes, aires de

jeux, mobiliers et sans oublier bien sûr les abords des écoles avec la propreté, et le service des espaces verts.

Au total, 1878 élèves sont scolarisés à Osny : 733 enfants ont pris le chemin des 27 classes de maternelle et 1145 élèves ont pris le chemin des 45 classes de primaire, dont la classe de CLIS.

Nous avons accueilli 2 nouveaux directeurs sur St Exupéry et sur les Vignes et il y a eu un changement d'affectation d'un directeur entre les Vignes et Lameth, en maternelle.

Nous avons eu 2 ouvertures de classes élémentaires, une sur l'école Yves Le Guern et la seconde sur la Ravinière, et aucune fermeture. 9 enfants nés en janvier 2012 sont rentrés en TPS, toute petite section et, à la demande de l'inspectrice de l'éducation nationale, nous les avons regroupés sur Yves Le Guern, dans un groupe unique.

Depuis la rentrée, nous avons rencontré tous les directeurs pour faire le point sur les effectifs et l'organisation des nouveaux rythmes. Nous travaillons actuellement avec les enseignants de CM2 sur la sortie de fin de scolarité qui est financée par la caisse des écoles. Enfin, le souhait du service éducation et de moi-même est de continuer à dialoguer avec les enseignants et les parents, pour le bien-être et la réussite de nos enfants, bien sûr, en n'oubliant pas que nous devons aussi tenir compte de la baisse de nos ressources.

Actuellement, il y a aussi sur les écoles de maternelles et de CP la distribution du livre Sid'Osny par Karine Boidin, de la médiathèque. Un support pédagogique est également remis aux enseignants.

Dernière information sur le projet du CORIF sur la biodiversité : 2 classes de l'école Lameth ont été retenues pour ce projet.

M. le Maire : Merci Mme Guigon. Je voudrais m'associer à vos remerciements à destination des services municipaux et à l'ensemble des acteurs de cette rentrée réussie.

Nous allons aborder le premier point à l'ordre du jour, et je vais laisser la parole à M. Aimé.

2014.81 FINANCES BUDGET DE LA COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : M. Aimé

M. Le Maire : Merci M. Aimé, des demandes d'interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, mes chers collègues, comme vous vous en souvenez, nous avons voté contre le compte administratif, cependant, nous ne remettons pas en cause le bilan comptable, donc nous nous abstenons sur l'affectation du résultat.

M. le Maire : Madame Laurent.

Mme Laurent : M. le Maire, chers collègues, les résultats énoncés sont le reflet de votre politique, et se résument à respecter les règles établies par la législation en vigueur. Ces résultats découlent du compte administratif 2013 pour lequel nous nous sommes abstenus, nous en ferons de même pour ces résultats.

M. le Maire : D'autres demandes d'interventions ?

La délibération est approuvée à la majorité, 7 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

2014.82 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 3 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. Aimé

M. le Maire : Merci M. Aimé, je pense que le vote des deux oppositions sera similaire au précédent dans la mesure où nous sommes dans la continuité, à moins que vous ayez une nouvelle intervention ? Non. Donc je soumetts cette délibération au vote.

La délibération est approuvée à la majorité, 7 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

2014.83 FINANCES

MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE

Rapporteur : M. Aimé

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.84 FINANCES

SUBVENTION 2014 A VERSER A L'ASSOCIATION ASO GYMNASIQUE VOLONTAIRE.

Rapporteur : Mme Siepi

M. le Maire : Nous avons échangé sur le sujet lors de la commission où un avis favorable à l'unanimité a été donné. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Vatin.

Mme Vatin : Merci M. le Maire, nous voterons bien sûr pour le versement de cette subvention complémentaire de 800 €, l'association en a bien besoin. Le suivi du redressement de la situation financière et de trésorerie de l'ASO Gym a permis de constater que le solde débiteur, d'au moins 13.000 € déterminé après le contrôle, avait été résorbé en grande partie pour à peu près 10.298 € avec des versements successifs. La situation auprès de l'URSSAF, de l'ARCO, ou encore de la MAIF a ainsi pu être régularisée. Les adhérents comme les animatrices sont rassurés. La nouvelle équipe a repris les choses en main dans la plus grande transparence, ce qui n'était pas le cas auparavant. Reste cependant une dette de 4.040 €, dont l'assemblée générale du 6 septembre a demandé à l'unanimité le remboursement d'ici au 15 décembre. Passé ce délai, une plainte sera déposée contre l'ancien président et la trésorière. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Donc je soumetts au vote ce versement de 800 € à l'ASO. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.85 FINANCES

SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCAUX SITUES HORS DU PERIMETRE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ORDURES – ANNEE 2015.

Rapporteur : Mme Duflos

M. le Maire : Merci Mme Duflos, y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Roux.

M. Roux : M. le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, vous nous demandez de voter la suppression de l'exonération de la taxe de ramassage des ordures ménagères, pour les entreprises et habitants qui ne profitent pas de ce service. Déjà, il faut bien comprendre que cela ne touchera pas uniquement nos grandes enseignes, mais touchera aussi des moyennes, petites, voire très petites entreprises, dans une période de crise économique très grave. Et puis nous sommes surpris que vous, une majorité libérale, demandez de voter un texte qui une fois de plus tape majoritairement sur les entreprises avec comme conséquence, une réduction de leurs marges de manœuvre, de leurs compétitivités, et de l'attractivité de la ville pour d'éventuelles installations sur le territoire de la commune. Tout le contraire de ce que prétendait M. Caillaud dans Inf'Osny. C'est aussi une mesure extrêmement injuste, puisqu'elle va taxer des entreprises qui pour la plupart doivent faire appel à des prestataires de services, bien sûr payants, pour évacuer leurs déchets. En substance, vous nous demandez de voter un projet injuste pour essayer de remplir les caisses de la commune, qui se vident rapidement suite à vos décisions, et vos seules décisions, et ne vous retranchez pas derrière le désengagement de l'Etat, il était prévisible. Les entreprises doivent participer au fonctionnement de la collectivité bien sûr, mais à leurs justes niveaux, elles ne sont pas là pour prendre en charge les erreurs d'arbitrage et d'investissement d'une commune, surtout qu'ici la somme ne sera pas anodine, le pourcentage de la taxe sur le ramassage des ordures est de 8,3 % de la valeur locative. Cela représentera plusieurs milliers d'euros pour certains établissements. Quant à dire, cela se fait déjà partout, ne constitue pas un argument. Quand un enfant fait une bêtise, et que pour se défendre il vous dit, tout le monde le fait, on lui répond généralement, tout le monde se jetterait par la fenêtre, tu le ferais aussi ? Ou encore, dire que la taxe serait de nature fiscale n'est pas non plus un argument recevable, tous les impôts servent à financer des routes, des hôpitaux, des écoles, l'armée etc... Ces postes et bien d'autres sont utiles à tous les citoyens. Dans le cas de cette taxe ce n'est pas le cas. Les entreprises payeront pour un service qui en aucun cas ne leur servira, c'est une forme de racket légal. Je ne vais pas plus loin, nous ne participerons pas à ce vote, nous savons que les finances de la ville sont au plus mal alors il vous faut de nouveaux revenus mais nous ne voulons pas participer à la suppression de la possibilité d'exonération de cette taxe, qui risque à terme d'accélérer la destruction d'entreprises Osnysoises. Merci.

M. le Maire : Je voudrais vous répondre brièvement. Tout d'abord, cette exonération n'est pas nouvelle, puisque qu'elle a déjà été votée l'an dernier donc y compris par M. Achite qui était peut-être muselé à l'époque. Je rappelle que cette délibération, reconduite aujourd'hui, a reçu un avis favorable à l'unanimité, de la commission du 22/09/2014, à laquelle appartient M. Achite. Il y a quand même quelques contradictions si vous me permettez de le souligner. Pour revenir à des chiffres plus précis, en 2013 le montant de l'exonération était de 381.000 €, dont 142.000 € pour

Leclerc et 64.000 € pour Auchan. Alors permettez moi d'être surpris que vous, en qualité de président d'association de défense du petit commerce, vous défendiez aussi fort les grandes surfaces. J'en ferais part aux directeurs, ils en seront certainement ravis.

Je dois dire également que sur le fond de cette délibération, s'il y a avait une augmentation des demandes d'exonérations, on ne parlerait plus de 381.000 € mais plutôt de 500 000 voire 600 000 € de perte de recettes pour la Ville. Cela représente quand même presque 2 à 3 points de fiscalité locale.

M. Roux : Je défends le petit commerce, c'est évident, mais en dehors du conseil municipal. Au conseil municipal, si quelque chose est injuste par rapport à ce que je peux ressentir, et là c'est une taxe qui me le paraît, je le dis, c'est tout.

M. le Maire : D'accord, je ne pense pas que les grandes enseignes que je citais aient ressenti l'injustice par rapport à cette délibération.

M. Roux : Et de plus, 4 des adhérents de l'association du commerce de proximité sont touchés. Mais ce n'est pas le but de mon intervention, je le précise seulement.

M. le Maire : Bien, d'autres interventions ? Donc, si j'ai bien compris, votre groupe change d'avis par rapport à la commission ? Je mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Qui ne participe pas au vote ? Mme Duflos.

Mme Duflos : J'ai une question : pourquoi vous ne votez pas contre au lieu de ne pas participer au vote ? Vous êtes des élus, vous devez prendre position, pourquoi s'abstenir alors que vous êtes présents ? Expliquez-moi la nuance entre voter contre et s'abstenir ?

M. Roux : On considère que c'est quelque chose qui ne devrait même pas avoir lieu dans le conseil municipal. Je parle à titre personnel, je ne parle pas au titre de mes 3 collègues. Pour moi ça ne devrait même pas venir dans un conseil municipal, nous sommes dans une période de crise tellement dure, alors je ne parle pas pour Leclerc et Auchan évidemment, quoique. On ne devrait pas surtaxer encore les entreprises et particulièrement sur quelque chose sur lequel elles n'auront aucun droit, c'est vraiment du racket, à mon sens.

Mme Duflos : M. Roux, il faut demander à changer la loi alors, c'est la loi, nous appliquons les possibilités de la loi.

M. Roux : Je n'ai pas la possibilité de faire changer la loi, je veux simplement dire ce que je pense.

Mme Duflos : Les députés, écrivez leur et demandez leur de changer la loi.

M. Roux : Ah ça ! Evidemment, pourquoi pas !

M. le Maire : Bien, le débat est clos. M. Achite.

M. Achite : Je voulais répondre simplement à Mme Duflos : pourquoi avez-vous voté, sur plusieurs mandatures pour l'exonération avant de voter la fin de l'exonération l'an dernier ?

Mme Duflos : Je ne suis pas la seule à avoir voté, mais si vous voulez ma réponse personnelle, nous vous avons expliqué pourquoi on changeait. M. Lalmy a la même position que nous mais pas pour les mêmes raisons, mais il n'empêche que l'on se rejoint parce que c'est une question financière.

M. Achite : Donc ce n'est pas M. Achite qui change, c'est bien vous.

M. le Maire : Là, vous avez changé en 15 jours M. Achite, 15 jours ! C'est quand même assez formidable.

Mme Duflos : Cela étant, dans le mandat précédent, cela ne vous gênait pas de voter pour la fin de l'exonération.

M. Caillaud : Je pense que si M. Achite a changé en 15 jours, c'est que la première fois il n'avait pas compris comme à chaque fois. A chaque fois, il ne comprend pas et répond « idem, pareil, etc... ». Donc je pense qu'il n'avait pas compris et moi ce soir je me pose la question : qui est le chef de file de « Osny pour vous avec vous » et surtout sans nous ? Merci.

M. le Maire : Mme Vatin, pour une dernière intervention.

Mme Vatin : Non je suis d'accord, mais vous nous permettrez quand même de nous exprimer, parce que ce n'est pas le cas quand on est dans la majorité. Je voulais revenir sur ce qu'a dit M. Caillaud, qui était complètement hors sujet. Lors d'un précédent conseil vous avez arrêté M. Achite tout de suite en disant qu'il était hors sujet, alors je vous demanderai de bien vouloir arrêter vos propres élus lorsqu'ils sont hors sujet.

M. le Maire : Bien. Mme Duflos, dans le sujet s'il vous plaît.

Mme Duflos : Je suis dans le sujet parce que je vais parler de déchets pour nous recentrer sur les obligations de la commune. Une collectivité a l'obligation de collecter les déchets ménagers, et uniquement les déchets ménagers. Alors, à la marge, elle collecte aussi les déchets des petits commerces du centre-ville où les propriétaires habitent sur place. Ces déchets artisanaux sont intégrés aux déchets ménagers et il y a une mutualisation du coût.

Quand on voit les poubelles en centre-ville, il y a énormément de cartons, un tas d'emballages et de déchets qui ne sont pas des déchets des ménages.

Les coûts ne font qu'augmenter et continueront d'augmenter en terme de collecte et de traitement puisqu'il y a de plus en plus de normes. On recentre sur nos obligations, et nos obligations, ce sont les déchets ménagers.

M. le Maire : Merci pour ces précisions techniques mais aussi financières. Je rappelle le vote tel qu'il a été enregistré.

La délibération est approuvée à la majorité, 4 conseillers du groupe « Osny pour vous avec vous » n'ayant pas pris part au vote.

**2014.86 ESPACES VERTS
FACTURATION DES CONSOMMATIONS EAU DES PARCELLES DES
JARDINS FAMILIAUX.**

Rapporteur : Mme Duflos

M. le Maire : Des demandes d'interventions ? Des explications ? Lors de la commission, il avait été précisé que les factures annuelles seraient de l'ordre de 4 à 10 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.87 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire : C'est un donné acte. J'ai précisé à la commission qu'il serait bon, s'il y avait des questions au regard de ces décisions du Maire, qu'elles soient posées en amont pour que nous puissions y répondre. Je vous passe la parole Mme Vatin.

Mme Vatin : Simplement, une toute petite remarque à l'acte numéro 15, j'aurais souhaité voir le nom de la nouvelle présidente de l'ASO Gym et non pas celui de M. André Chailliou.

Mme Siepi : Lorsque la décision a été signée par les parties, c'était toujours l'ancien président qui était responsable de l'association. Il est clair que la prochaine convention sera signée par la nouvelle présidente.

Mme Vatin : C'est quand même dommage, il a démissionné le 30 août.

M. le Maire : Si vous aviez d'autres questions, nous pourrions y répondre lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2014.88 ETAT CIVIL - CIMETIERE - ACTUALISATION DU TARIF DES CONCESSIONS TEMPORAIRES ET DES CASES CINERAIRES

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Merci M. Pinquet, des demandes d'interventions ? M. Roux.

M. Roux : M. le Maire, mesdames, messieurs les élus, vous nous proposez d'augmenter les prix pour les concessions du cimetière, une augmentation de 25 % pour 5 ans, alors que l'inflation sur ces 5 dernières années a été d'environ 8,5 %. Nous considérons que cette mesure est inadmissible, les obsèques sont déjà une épreuve morale pour les familles, mais elles représentent aussi un budget très important, parfois pour des familles sans beaucoup de revenus. Pour nous, l'augmentation aurait dû, au pire, suivre l'inflation et s'établir autour de 215 € pour 15 ans et 325 € pour 30 ans. En conclusion, nous ne voterons pas cette délibération en l'état qui a la volonté de récupérer de l'argent partout où cela est possible pour équilibrer votre budget, même sur la mort.

M. le Maire : Vous tombez dans des choses très malsaines, M. Roux.

M. Roux : Bien excusez-moi.

M. Pinquet : Le premier argument, bien entendu, est dans la délibération : c'est-à-dire que les tarifs n'ont pas changé depuis 5 ans. Certes, l'évolution de l'inflation a été moindre mais, nous nous sommes renseignés sur ce qui se pratiquait sur les communes de la communauté d'agglomération. Il s'est avéré que nos tarifs étaient bas, notamment celui des concessions qui sont les plus souvent demandées, c'est-à-dire les concessions de 30 ans. Il faut savoir qu'il y a une commune dont le tarif est plus du double du nôtre pour une concession de 30 ans, soit 780 €, et une autre commune propose un tarif à 600 €. Nous avons donc essayé de calculer une moyenne raisonnable, et cette moyenne résulte aujourd'hui des tarifs qui vont être proposés. Il y a aussi une chose qui n'est pas négligeable à Osny : tous les habitants souhaitent être enterrés à Osny, ou être dans le columbarium à Osny. Dès lors, nos reprises de concessions sont fréquentes et cela à un coût unitaire de l'ordre de 700 à 1000 € pour la commune.

M. le Maire : Bien, merci pour cette réponse. D'autres questions, demandes d'interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui pour notre part, nous nous abstenons parce que nous jugeons aussi que l'augmentation est un peu brutale, et on aurait préféré éventuellement une augmentation progressive sur le mandat.

La délibération est approuvée à la majorité, 4 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

2014.89 SECURITE

CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT 2014 – 2017.

Rapporteur : M. Mathon

M. Mathon : Je n'étais malheureusement pas présent à la commission ressources internes mais je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Achite.

M. Achite : Oui M. le Maire, M. le rapporteur, pouvez-vous nous dire quel est l'effectif de la police municipale ? Je ne parle pas du nombre d'agents budgétés mais de ceux réellement présents actuellement. A la lecture de la convention, il est dit que la police municipale devait nécessairement comporter 5 emplois d'agents de police municipale. Alors bien sûr nous partageons votre objectif nouveau, d'accentuer la présence des policiers municipaux, et nous vous remercions d'avoir bien voulu étudier notre engagement de campagne avec la mise en place du dispositif « voisins, vigilants et solidaires ». Mais comment voulez-vous assurer notre sécurité et notre tranquillité au quotidien, avec 3 agents, pour plus de 16.000 habitants et assurer les missions que stipule cette convention, surveillance des crèches, des établissements scolaires, la verbalisation des stationnements gênants, participer aux opérations de contrôle de vitesse, la surveillance des quartiers, etc... En commission, M. Pinquet nous a précisé que la ville d'Osny bénéficiait d'une bonne réputation, est-ce le cas pour la police municipale ? Précision apportée dans le cadre du débat pour la suppression de la prime spéciale d'installation. Faites-vous discrètement des économies sur la masse salariale, tout en voulant faire bonne figure en matière de sécurité ?

M. le Maire : Actuellement, nous sommes en phase de recrutement au niveau de la police municipale, puisque 3 agents nous ont quittés. Par ailleurs, vous aurez noté que nous sommes aussi en négociation avec la police nationale pour un redéploiement renforcé de la police nationale sur notre territoire. A ce sujet, j'étais avec le Préfet et la directrice de la sécurité publique, Mme Dubois, la semaine dernière et je pense qu'il y a un bon maintien de l'ordre à Osny.

M. Achite : Je suis juste surpris par votre gestion car vous êtes capable pour la bibliothèque de recruter des agents 3 ans avant son ouverture et vous n'êtes pas capable de prévoir des départs en retraite, enfin il y en avait un.

M. le Maire : Il y avait un seul départ en retraite pour la police municipale, et le recrutement prévu n'a malheureusement pas abouti. D'autre part, ce n'est pas une bibliothèque, il faut que vous soyez un peu « up to date » : c'est une médiathèque qui a des fondations et elle ne coûte pas 18 millions je vous le rappelle. D'autres interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, mes chers collègues, vous savez que la sécurité routière fait partie de mes préoccupations. J'ai noté à l'article 7, que la police municipale pouvait effectuer des contrôles de vitesse de manière autonome, mais je voulais savoir si la police municipale actuellement était équipée du matériel nécessaire éventuellement, ou si vous envisagiez de l'équiper. C'est la première partie de ma question. La deuxième partie de la question porte aussi sur les radars pédagogiques qui ont été installés. Je voudrais savoir si un retour à déjà été fait, si une analyse a été faite, de leur utilité et de leur efficacité vis-à-vis des automobilistes ? Merci.

M. le Maire : je vais vous répondre sur les radars pédagogiques : effectivement, il y a eu des comptages de vitesse qui ont été réalisés avant et après leurs implantations. Je n'ai pas les chiffres en tête mais on pourrait vous les communiquer.

M. Mathon : S'agissant des contrôles de vitesse, dans une précédente délibération rapportée par M. Aimé, il a été voté un complément budgétaire pour l'achat de l'appareil nécessaire pour procéder à ces contrôles.

M. le Maire : Bien, je propose de mettre cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.90 RESSOURCES HUMAINES CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS

Rapporteur : M. Pinquet

M. Pinquet : J'ajouterais qu'il s'agit principalement d'une mise à jour du tableau des effectifs au vu des évolutions de carrière des agents en poste. Mais dans le cas présent, il y a également les créations de poste liées à l'ouverture à venir de la Maison de l'Enfance. Par ailleurs, la ville a la volonté de promouvoir et de mettre en stage ses agents après réussite d'un concours.

M. le Maire : Bien, merci M. Pinquet pour cette explication complémentaire. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non, je soumetts au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.91 RESSOURCES HUMAINES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE
MISSION DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA
COMMUNE D'OSNY**

Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.92 RESSOURCES HUMAINES
SUPPRESSION DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION**

Rapporteur : M. Pinquet

M. le Maire : Il y avait eu des échanges sur cette délibération lors de la commission, y a-t-il d'autres questions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : M. le Maire, au sujet de cette délibération, nous allons la voter. Considérant qu'aujourd'hui l'Etat est engagé dans un gros effort d'économie, que le spectacle lamentable qui a pu être donné par un certain nombre de professions privilégiées à qui on demande des efforts, n'est pas à la hauteur des enjeux, donc je pense que c'est une bonne chose que la ville d'Osny s'engage dans les efforts dans une manière mesurée. Par ailleurs toutefois, j'ai une petite question, qui est inspirée par cette délibération. J'ai été interpellé récemment par un jeune vacataire de la commune qui voulait savoir comment se faire rembourser une partie de sa carte Navigo. Je lui ai dit que normalement son employeur devait lui rembourser la moitié. Donc il s'est rapproché des services qui lui ont effectivement dit que la moitié du tarif peut être prise en charge. Est-ce qu'une information systématique est donnée aux vacataires ?

M. le Maire : M. Pinquet qui s'occupe du personnel va vous répondre.

M. Pinquet : Il faut savoir que chaque agent recruté, qu'il soit titulaire ou pas, est reçu par la DRH et bénéficie d'informations, notamment concernant ce remboursement partiel du titre de transport. J'en profite pour souligner la disponibilité et le professionnalisme des agents de la DRH de la ville. Je voudrais revenir, si M. le Maire me le permet sur un point antérieur. Lors de la commission, je pense que c'est M. Lalmy qui avait demandé si la collectivité d'Osny était une ville attractive pour les agents de la fonction publique : Il faut savoir que cette prime ne fait jamais l'objet de questionnements lors des entretiens d'embauche et que, comme je l'ai dit lors de la commission, la ville propose d'autres avantages : et notamment un treizième mois, des titres restaurants et un accès au CNAS.

M. le Maire : Merci pour ces compléments d'informations autour des agents communaux. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.93 URBANISME- CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER D'ILE DE FRANCE

Rapporteur : M. Pinquet

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.94 URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE LA COMMUNE DE CERGY

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : J'avais précisé en commission que c'est un avis consultatif. J'ai interrogé le vice-président chargé du développement économique à la CACP sur la typologie des commerces : cela serait plutôt des commerces de loisirs et de la culture, et en aucun cas, des commerces de bouche. Il s'agit du secteur de la RN14, à proximité du Carrefour market. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Non, donc je soumetts au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.95 URBANISME – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU DE LA COMMUNE DE CERGY

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire : Je rappelle que cela concerne les surfaces de vente de plus de 10 000 m² et d'une zone de 500m autour des gares. Cela concerne donc essentiellement le Grand Centre de Cergy. Y a-t-il des interventions ?
M. Roux.

M. Roux : Tout à l'heure, j'ai oublié de dire que, sur le compte rendu de la commission urbanisme, il y avait marqué que je m'étais abstenu alors que j'avais voté contre.

M. le Maire : Ce sera corrigé.

M. Roux : Bon maintenant, vous allez encore me dire que je veux défendre les grandes surfaces, mais même si c'est à Cergy nous serons systématiquement contre, tout ce qui va vers la diminution des places de stationnements,. Même si par ailleurs, il faut effectivement développer les transports en commun, nous en sommes parfaitement conscients. Je vous remercie.

M. le Maire : Bien, d'autres demandes d'interventions ? Donc je vais soumettre au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité, 4 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous ».

2014.96 URBANISME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014.41 RELATIVE A LA DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU AUPRES DU PUBLIC

Rapporteur : M. le Maire

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.97 ENVIRONNEMENT
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES
SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Besnouin

M. le Maire : Merci pour cette synthèse. Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui M. le Maire, nous nous abstenons sur cette délibération. Ce n'est pas tant qu'on conteste le fond du travail qui est fait par CYO, néanmoins nous restons toujours très dubitatifs sur l'opportunité du tarif progressif de l'abonnement en fonction de la consommation d'eau, compte tenu du fait que ça ne tient pas compte du nombre de personnes qui sont dans le ménage. Donc, nous nous abstenons.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Mme Vatin.

Mme Vatin : Simple remarque, je suppose qu'il en sera fait état l'année prochaine, c'est l'énorme fuite d'eau qu'il y a eu rue Aristide Briand, où il a fallu 4 ou 5 mois pour la découvrir. Alors, je me pose des questions sur le dysfonctionnement éventuel de Veolia.

M. le Maire : Cette fuite d'eau est liée au prestataire : au départ, nous avons craint que cela soit dû au chantier de la Maison de l'Enfance.

Mme Vatin : Je sais.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je soumetts au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

**2014.98 ENVIRONNEMENT
RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS**

Rapporteur : Mme Duflos

Mme Duflos : Comme chaque année, en application du décret du 11 mai 2000, il vous est demandé d'acter le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. En commission, le 17 septembre dernier, j'ai présenté l'ensemble de mes commentaires et observations sur ce document, que je vais résumer ici en évoquant les principaux indicateurs de suivis techniques et financiers.

En ce qui concerne les indicateurs techniques, nous avons des résultats positifs en terme de collecte : le tonnage d'OM a baissé de 10 %, résultat participant à l'objectif national de réduction de la production de déchets de 7 % sur 5 ans. Nous avons aussi le tonnage global d'emballages et de journaux-magazines collectés qui a augmenté de 4%, ce qui est lié à la baisse des déchets évoqués plus haut. C'est un résultat qui peut être lié à la mise en place en mai 2013 de la collecte en bi-flux, en porte à porte, des emballages et des journaux-magazines. Le tonnage de verre a aussi augmenté de 6%, nous avons là aussi de meilleurs résultats sur la qualité de tri. Nous étions dans le département très mal placé, puisque nous avons en 2012 encore 41% de refus, soit plus de 40% qui partent dans les fours d'incinération et cela est quand même un très mauvais résultat. Il semblerait, mais c'est à confirmer, que pour l'année 2013, le taux de refus a baissé à 25%, ce qui est très positif, ça peut être lié au bi-flux. Il faudra plusieurs années pour consolider ce résultat. Il faut aussi évoquer les déchetteries : nous avons un réseau de 5 déchetteries qui peuvent être utilisées par tous les habitants de l'ancienne ville nouvelle de Cergy-Pontoise, réseau qui constate une baisse de fréquentation de 46 % et une baisse de tonnage de 22%, et c'est certainement lié à la décision de la Communauté d'Agglomération de refuser l'accès aux artisans depuis février 2013.

Concernant les indicateurs financiers, la situation est différente. Nous avons une évolution contrastée des coûts : une augmentation de plus de 6% du coût de traitement, qui nous est imposé puisque c'est lié à une DSP de la CACP contractée avec un prestataire privé, et par contre, nous avons quand même une diminution de 0,46% du coût de collecte, qui relève de la compétence de la commune. Globalement, nous avons une augmentation du coût de 2,8%, mais qui est moins importante que celle de 2012 qui atteignait 6%. Donc les résultats sont en amélioration, mais chaque année étant différente, il faudra voir ce que donne 2014. Il est demandé l'avis du conseil sur ce rapport.

M. le Maire : Des demandes d'interventions ?

M. Lalmy : Oui, deux questions qui m'avaient échappé en commission. D'abord sur la distribution des sacs papier et emballage. On a les chiffres 2013 pour la distribution au CTM comparés à 2012, et l'on voit qu'il y a eu beaucoup plus de sacs qui ont été distribués en 2013. On nous donne aussi pour information le nombre de sacs distribués à l'accueil de la mairie, mais nous n'avons pas la comparaison avec 2012. Ma question est la suivante : est-ce que les gens vont plus au CTM chercher les sacs, et donc en demandent moins en mairie pendant l'année ? Ou bien est-ce qu'il y a globalement une demande plus forte de sacs papier et de sacs pour le plastique ? La deuxième partie de ma question concerne un sujet déjà évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal : il s'agit du taux de rejet dans les filières et je voulais savoir si vous aviez constaté des améliorations ou si l'on avait toujours un taux de rejet important au niveau d'« Aurore » ?

Mme Duflos : Nous avons constaté globalement, et non pas que pour Osny, que le taux de refus a baissé, ce qui est quand même très positif. Mais c'est peut-être lié au bi-flux, parce que dans le passé on disait qu'il fallait mieux trier en amont, séparer les déchets. On peut également avoir des trieurs, qui trient mieux. C'est un métier très difficile mais très important. Concernant les sacs jaunes, je vous répondrais bien qu'on en a demandé plus, mais il faudrait que je vérifie.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres demandes d'explications, je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.99 EMPLOI - DESIGNATION DU REPRESENTANT ELU ET DU REPRESENTANT TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TRIENNALE 2014-2016 AVEC L'ASSOCIATION « AGIR POUR LA VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES » (A.V.E.C)

Rapporteur : M. Caillaud

M. Caillaud : M. Roux m'avait demandé un bilan au cours de la commission, donc je vais rester dans le sujet. Ont été vus 221 jeunes, 103 femmes et 118 hommes, de différents niveaux : niveau 1, niveau +3, 4, 5 donc ce sont des masters, bac +2, bac, CAP, BEP, et sans qualification. Différentes propositions et de circuits d'accès à l'emploi, de citoyenneté, de formation, de logement, d'aide au permis, et de projets professionnels ont été proposés. Au niveau des résultats, sur ces 221 personnes, 120 ont retrouvé une situation, soit en contrat en alternance, 69 en emploi définitif, 40 dans un circuit formation, 4 en immersion entreprise, c'est-à-dire stage, et 2 en retour scolarité.

M. le Maire : Bien je soumetts cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

**2014.100 ASSOCIATIF
TARIFS VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE –MARCHE DE NOEL**

Rapporteur : M. Chailliou

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2014.101 ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CREATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI MIDI

Rapporteur : Mme Terefenko

Mme Terefenko : Les ateliers ont déjà été mis en place 15 jours après la rentrée : je tenais à remercier les services et tous les animateurs qui ont réussi à accueillir nos enfants dans de très bonnes conditions. Alors bien entendu, le bilan pour l'instant est un bilan provisoire, qui au fil des mois et des semaines, est appelé à évoluer parce que nous n'avons pas encore tous les enfants inscrits.

On note à ce jour au niveau des effectifs, une légère baisse des enfants accueillis le matin, principalement à l'école maternelle Lameth. C'est peut-être dû au fait que l'horaire de début de classe a changé par rapport à l'an dernier : 8h30 au lieu de 8h45. Nous avons par ailleurs une très forte hausse des enfants qui fréquentent l'étude, plus de 52 % des enfants qui vont à l'école, vont à l'étude le soir, nous sommes donc passés de 230 enfants à 350 cette année.

Une très forte hausse des enfants qui fréquentent l'étude puis le club du soir : 182% d'augmentation. Cette hausse est certainement due au fait que les parents ne payent plus qu'un seul forfait pour les études et le club du soir, alors qu'avant il y avait 2 forfaits. Nous passons donc à une participation de 45 € au lieu de 63 € pour le quotient 8. Ce forfait unique a facilité l'accès à l'étude et répondu à l'attente des familles et des enseignants qui avait été exprimée dans toutes les réunions de concertation menées pour la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires. Rappelons quand même que 32 % des familles et 40% des enseignants avaient placé l'étude en activité n°1. La fourniture cette année d'un goûter pour tous les enfants fréquentant club du soir et/ou étude est également fortement appréciée par toutes les familles. Et pour l'accueil du mercredi midi, nous avons 64 enfants, accueillis sur les différentes écoles entre 11h30 à 13h, et + 19% de fréquentation au niveau du centre de loisirs en demi-journée, de 11h30 à 19h.

Les activités mises en place jusqu'aux vacances de la Toussaint sont diverses : jeux sportifs, tennis de table, jeux d'opposition au dojo, chant, danse, musique, activités manuelles, jeux de société, jeux vidéo, peinture, théâtre, jonglage, origami, pêche et sensibilisation au « devenir piéton ». Toutes ces activités sont proposées soit par les animateurs des centres de loisirs, soit par un animateur jeunesse, soit par les intervenants municipaux spécialisés pour ce qui est du sport, de la musique, de la danse, ou des jeux vidéo ou par les enseignants. Toutes ces activités sont en place sur toutes les écoles par cycles.

M. le Maire : Bien merci pour ces informations complémentaires, y a-t-il des questions ? M. Couvreur.

M. Couvreur : Merci M. le Maire, Mme le Rapporteur, chers collègues, notre groupe « Rassembler pour faire gagner Osny » constate que, contrairement à votre motion à vocation purement politicienne, devenue stérile, que vous avez votée avec votre majorité le 15 mai dernier sur votre refus d'appliquer la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, vous avez décidé, contraints et forcés, d'appliquer cette réforme. Nous sommes satisfaits que vous respectiez la loi républicaine.

Ce n'est pas une victoire du parti socialiste sur l'UMP, ni celle de la Gauche sur la Droite. Cette réforme, certainement imparfaite localement tant quant à votre application de dernière minute qu'au financement par les familles, est le fruit d'un travail national et local de réflexion sur la vie scolaire de nos enfants et de leur émancipation. Cette réforme a eu le mérite d'avoir réuni autour d'une table tous les acteurs de la vie scolaire sur ce sujet primordial pour l'avenir de nos enfants, et donc de notre nation, dont les effets se font déjà sentir dans les communes dans lesquelles cette réforme est appliquée depuis l'année dernière.

Nous regrettons malheureusement que vous n'accordiez pas la gratuité de ces activités périscolaires liées à cette réforme aux familles osnysoises, contrairement à votre 8^{ème} engagement de favoriser la réussite scolaire de tous les jeunes osnysois, lors de la campagne municipale de cette année. 200 000 euros cela ne représente même pas 1% du budget communal. Nous nous abstenons donc, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je tiens à préciser que c'est une faible minorité qui subit un surcoût avec l'application des rythmes scolaires sur la commune d'Osny, puisque les parents qui utilisaient les services périscolaires avant la mise en place de ces rythmes scolaires, n'ont pas vu d'augmentation par rapport à ce qu'ils payaient avant. Comme l'a précisé aussi Mme Terefenko, il y a eu une réduction de tarif sur un forfait études / club du soir qui est aussi relativement importante. De plus, la ville fournit des goûters

supplémentaires. Maintenant, il s'agit d'un débat politique, il est bien clair que nous avons essayé jusqu'au bout de résister, nous avons été l'avant dernière commune sur le Val d'Oise à essayer de résister à cette réforme des rythmes scolaires. Donc malgré cela, il ne me semblait pas raisonnable d'attendre début septembre pour en annoncer aux parents la mise en œuvre, et c'est pour cela que j'avais pris la décision de la faire fin juin. Nous souhaitons être respectueux de la loi. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je répondrai tout à l'heure à la question de M. Roux. Donc je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

**2014.102 PETITE ENFANCE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
« PRESTATION DE SERVICE UNIQUE » AVEC LA CAF POUR LA
CRECHE FAMILIALE PAUL ROTH, LA CRECHE COLLECTIVE « A
PETITS PAS » ET LA HALTE GARDERIE « LA FARANDOLE »**

Rapporteur : Mme Busson

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.103 PETITE ENFANCE –
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES
STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Rapporteur : M. Czarnecki

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.104 POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION D'UNE MISSION
DE PREFIGURATION D'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL - QUARTIER
DU MOULINARD**

Rapporteur : M. Benseddik

M. le Maire : Il y a quelques financements à la clé peut-être aussi ?

M. Benseddik : Bien entendu, si le contrat en lui-même est de 3 ou 4 ans, il est financé annuellement à hauteur de 60 000 €. Cette subvention permet de financer les postes de directeur et de secrétaire/agent d'accueil dont la mission est un élément important du dispositif de centre social, parce que c'est une personne qui va être en contact avec toutes les populations, pour recueillir toutes les demandes et les besoins, donner de l'information et orienter les demandes.

M. le Maire : Bien, nous avons eu des échanges lors de la commission sur ce sujet, M. Couvreur.

M. Couvreur : Merci M. le Maire, si j'ai bien compris en commission, c'est bien le quartier du Moulinard mais en incluant dans son périmètre le Vauvarois ? Je voudrais voter en bonne connaissance de cause.

M. Benseddik : Le quartier du Moulinard regroupe la résidence de la Viosne, le périmètre d'habitat social du Vauvarois, du Moulin Vert, et toute la zone pavillonnaire. Il faut à peu près 3 000 habitants pour pouvoir être agréé centre social. Le centre social travaillera sur l'ensemble de ces quartiers.

M. le Maire : Merci pour cette question et merci pour ces précisions, M. Lalmy.

M. Lalmy : Oui, sans chercher à faire des polémiques stériles sans intérêt, je resterai dubitatif sur le choix du terme « maison de quartier » pour désigner le Déclic. Le Déclic a son intérêt et il remplit des missions. Je ne suis pas du tout convaincu qu'on puisse dire que c'est une maison de quartier. J'ai cru comprendre lors de la commission que l'on était dans une vision d'une maison de quartier éclatée, avec la K-fêt, le Déclic, et d'autres équipements constitués dans le périmètre. Je crains alors, c'est juste une mise en garde, que les habitants aient quand même le sentiment qu'on n'utilise pas les bons mots pour désigner les choses et que par un choix malheureux des termes, vous puissiez créer des quiproquos qui créent des problèmes, là où il n'y en a peut-être pas.

M. le Maire : Nous avons prévu la création d'une véritable structure maison de quartier qui s'intégrerait dans le futur pôle Saint-Exupéry. Cela permettra également d'élargir le périmètre d'action de la maison de quartier. Je pense qu'il est important aussi de préciser que dans ce projet, il y aura aussi bien évidemment l'intégration des bailleurs sociaux.

M. Benseddik : Il faut ajouter également que dans le projet, il va y avoir un comité de pilotage qui est composé d'habitants. Vous parlez d'un équipement éclaté : cela existe dans de nombreuses villes. On peut l'appeler « maison de quartier », « maison du Vauvarois », « maison du Moulinard », ce n'est pas ça l'important. L'agrément permet ce financement et permet surtout, de bien cibler et de bien répondre aussi aux populations, c'est surtout ça qui est important dans la mission du centre social. Le plus important est l'accueil des populations afin de les orienter et de répondre à leurs questions.

M. Couvreur : M. le Maire, vous parliez d'un comité de pilotage ; est-ce que ce comité de pilotage pourrait être ouvert aux oppositions ?

M. Benseddik : Il n'est pas ouvert forcément à l'opposition car il s'agit qu'un groupe de travail technique, ouvert à tous ceux qui habitent le quartier ou qui interviennent dans le quartier, qu'ils soient associatifs, institutionnels, ou habitants. D'ailleurs la CAF est très attentive à cela, parce qu'il faut vraiment que le projet émane des gens concernés, c'est-à-dire de ceux qui interviennent sur le terrain et de ceux qui reçoivent les prestations.

M. le Maire : Merci pour cette précision importante, merci pour la question qui est tout aussi importante. Donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre au vote cette mission de préfiguration d'agrément de centre social sur le quartier du Moulinard. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**2014.105 URBANISME
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS –
DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Rapporteur : M. Pinquet

M. Pinquet : Vous avez exactement les mêmes personnes qui ont été désignées lors de la délibération du conseil municipal du 15 mai 2014 pour la CCID. Il n'y a pas eu évidemment d'avis favorable de la commission compte tenu que cette délibération vous a été déposée sur table. Cette demande nous est arrivée tardivement.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Des interventions ? M. Couvreur.

M. Couvreur : Oui, nous nous abstenons sur ce rapport. Pour expliquer notre abstention : c'est parce que nous n'avons pas été associés à ces désignations, comme pour la précédente délibération. Ce n'est pas lié évidemment aux personnes.

M. le Maire : Bien, d'autres demandes d'interventions ? Donc s'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est approuvée à la majorité 3 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny ».

**2014.106 POLITIQUE DE LA VILLE- APPROBATION DU
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE » AVEC LA CAF**

Rapporteur : Mme Robert

M. le Maire : Je vous rappelle qu'il s'agit d'une demande qui est arrivée le 27 septembre, et nous devons répondre pour le 17 octobre, voilà pourquoi cette délibération est posée sur table ce soir.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



M. le Maire : Nous avons terminé sur les questions à l'ordre du jour et les 2 questions posées sur table, donc maintenant je vais répondre aux 2 questions de M. Roux.

La 1^{ère} question portait sur le coût de la réforme des rythmes scolaires. Lors de la sortie du décret sur la mise en place des nouveaux rythmes, l'Etat demandait aux collectivités territoriales de prendre en charge chaque soir, des ateliers périscolaires gratuits jusqu'à 16h30, soit 45 minutes par soir et donc au total 3h par semaine, pour tous les enfants scolarisés.

Les communes arrivaient en règle générale à un calcul de charges supplémentaires de 150 € par an et par enfant, chiffre par ailleurs annoncé par l'AMF, l'association des Maires de France,

A Osny, en 2013, nous avons estimé sur la base de 1800 élèves que ce surcoût s'élèverait à environ 271.000 €, non compris la recette ponctuelle

de l'Etat pour l'année d'amorçage, soit 90 000 €. Il est bien clair que cette aide d'amorçage ne devait être reçue que la première année.

Aujourd'hui, suite aux réactions de très nombreux maires face à ce transfert de charges imposé par l'Etat, celui-ci a modifié les données et a admis que cet accueil des enfants après la classe pourrait rester facultatif, et que les collectivités pouvaient facturer ces services aux familles.

C'est le choix raisonnable qu'a fait la commune d'Osny. L'accueil périscolaire à partir de 15h45 est facultatif et payant, mais les tarifs n'ont pas été augmentés par rapport à l'année dernière, malgré l'allongement de la période d'accueil. Par ailleurs de nouveaux forfaits ont été créés, beaucoup plus favorables aux familles, c'est ce que disait tout à l'heure Mme Terefenko.

Néanmoins, cette modification des rythmes scolaires a un impact financier pour la commune. L'augmentation des effectifs pour l'accueil du soir engendre un besoin supplémentaire d'animateurs et d'enseignants pour assurer les ateliers et l'étude. A cela s'ajoutent le transport du mercredi pour emmener les enfants des écoles vers le centre de loisirs mais également des animateurs le mercredi midi, pour accueillir jusqu'à 13h les enfants qui ne vont pas au centre de loisirs l'après-midi et des goûters pour tous les enfants, qu'ils fréquentent les études ou le club du soir.

Ce sont donc principalement des frais de personnel, des frais d'alimentation et des frais de gestion. (transport et frais qui sont liés indirectement aux activités).

Compte tenu des effectifs enregistrés au 2 octobre 2014 et qui risquent d'évoluer, le coût annuel à la charge de la ville, dépenses moins les recettes, dont celle de la CAF, s'élèverait à 136 000 €.

J'en profite pour intervenir sur une conséquence de l'ouverture des écoles le mercredi matin : un exemple, le mercredi 15 octobre prochain au matin les enseignants sont convoqués pour une consultation par l'inspectrice d'académie. Il va falloir que nos services périscolaires, comme sur une journée de grève des enseignants, prennent le relais de l'école. Nous pouvons toujours essayer de facturer le coût de ces heures à Mme l'inspectrice d'académie, mais je doute fort que nous ayons un retour positif à ce niveau-là.

Pour revenir au coût détaillé de la réforme, je peux vous donner les coûts exacts des dépenses supplémentaires tels qu'ils sont aujourd'hui, mais qui hélas, à mon sens, vont évoluer. Il y a le soir 5 professeurs pour un coût annuel estimé à 31 680 € et 13 animateurs pour 105 300 €. Le mercredi midi 7 animateurs pour 5 670 € et le mercredi matin 16 animateurs pour des périodes de 2h, pour 17 280 €. Donc au total, un surcoût de masse salariale de près de 160 000 €. A cela s'ajoutent les goûters, pour presque 27 000 €, des frais de gestion autour de 15 000 €. En revanche, la fermeture du centre de loisirs 3h le mercredi matin engendre une baisse de dépense de 52 000 €. Aussi, nous arrivons à un total de dépenses de près de 150 000 €.

M. Roux : Je vous remercie M. le Maire, mais j'avais eu aussi l'information de l'Association des Maires de France, et j'avais vu qu'il y avait des différences considérables d'une commune à l'autre, puisque ça partait de 50 € et montait à 350 €.

M. le Maire : Nous avons pris la moyenne de 150 €, chiffre officiel qui nous avait été annoncé par l'AMF.

M. Roux : Qui n'est qu'une moyenne et encore, approximative.

M. le Maire : Les chiffres ainsi constatés après 1 mois de fonctionnement sont moins élevés que prévus.

La seconde question : « Est-il prévu que la ville réalise un projet éducatif territorial pour bénéficier de l'aide de la CAF ? » .

La Ville n'a pas besoin de fournir un Projet Educatif Territorial, un PEDT, pour bénéficier de l'aide de la CAF dans la mesure où elle prolonge le temps périscolaire qui existait précédemment de 45 minutes chaque soir, et qu'elle n'a pas demandé à bénéficier des assouplissements des taux d'encadrement. 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire et 1 animateur pour 14 enfants en maternelle. La Ville a souhaité en effet conserver des taux d'encadrement compatibles avec la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants.

La Ville s'appuie cependant, pour tous ses temps d'accueils périscolaires et ses centres de loisirs, sur le projet éducatif municipal. Un animateur référent a été désigné sur chaque site afin de faire le lien avec les équipes éducatives.

Nous en avons terminé avec la séance du conseil municipal de ce soir, je vous rappelle quelques dates concernant le prochain conseil municipal du 11 décembre : la commission « solidarités » aura lieu le 24 novembre, la commission « urbanisme » le 26 novembre et la commission « ressources internes » le 1^{er} décembre. Je vous invite à consulter Info'Osny ou l'agenda pour toutes les manifestations prévues d'ici là. Je vous souhaite une bonne soirée et merci pour votre attention.

La séance est levée à 22h40

Fait à Osny, le 26 DEC. 2014

Le Maire,




Jean-Michel LEVESQUE